



LES ESSENTIELS DU CSE-C EXTRA D'AIRBUS AVIONS

du 07/05/2020

Dispositif de prévention et d'organisation du travail à compter du 11 mai

Depuis l'annonce du confinement mi-mars par le président de la république, la CFE-CGC d'Airbus n'a cessé de dialoguer avec la direction pour protéger au maximum les salariés des effets de la crise sans précédent que nous traversons. C'est ainsi que la CFE-CGC a signé, après négociations, les différents accords organisant le travail et protégeant les rémunérations des salariés.

Dans le cadre du déconfinement national, la Direction nous présente maintenant un protocole détaillant les conditions, le rythme et les moyens de reprise du travail sur sites.

Considérations :

Ce protocole donne des règles précises et communes pour l'ensemble d'Airbus Avions, qui seront utiles à la fois aux managers, aux salariés et aux partenaires sociaux.

Sur le fond, la CFE-CGC a rappelé ses objectifs pour un déconfinement réussi :

- **Préservation de la santé et de la sécurité des salariés (demande de rendre obligatoire le port du masque).**
- **Recours prioritaire au télétravail.**
- **Retour sur site extrêmement progressif, permettant les adaptations nécessaires au fur et à mesure, et évitant ainsi des retours massifs et incontrôlés.**

Par ailleurs, la **CFE-CGC** a demandé que :

- Les CSSCT soient associés au maximum pour évaluer le respect et l'évolution des règles HSE.
- La liste des managers référents et des représentants HSE soit publiée au plus tôt.

Estimant qu'il y a un décalage entre la communication diffusée et le contenu de ce protocole, la CFE-CGC demande que les messages à destination des managers soient strictement alignés. Ce protocole doit être l'unique référence.

**La CFE-CGC invite les salariés constatant des écarts à l'application de ce protocole à les lui signaler.
La CFE-CGC en informera la Direction, afin qu'elle agisse pour une mise en conformité immédiate.**